

## Et l'on reparle des élections municipales

Différentes échéances électorales prévues en 2020 et 2021: élections municipales initialement prévues en mars 2020, élections sénatoriales (série 2) en septembre, renouvellement en 2021 des conseils départementaux élus en mars 2015, et des conseils régionaux élus en décembre 2015 et dont le mandat s'achève en mars 2021, comme le prévoit la loi de 2015 relative à la délimitation des régions.

### Elections municipales :

- o **Maires et adjoints élus le 15 mars élus avant fin mai.** Dans son avis transmis le 8 mai à l'exécutif, le conseil scientifique covid-19 délivre son accord pour l'installation des conseils municipaux élus dans leur totalité le 15 mars.
- o L'installation de ces élus doit être faite dans toutes ces communes **entre le 23 et le 28 mai.**
- o Dans son avis rendu public le **11 mai**, le **Conseil scientifique a posé des conditions sanitaires strictes pour l'installation des conseils municipaux :**
  - La première réunion pourra se tenir dans un autre lieu que la salle dédiée de la mairie si celle-ci est trop petite
  - Il est recommandé de limiter le nombre de personnes présentes. Des huis-clos pourraient être envisagés.
  - Les règles de base devront être respectées
- o **Report du second tour des élections initialement prévu le 22 mars** (loi d'urgence du 23 mars). Seules les 4800 communes ou secteurs dont les sièges de conseillers municipaux n'ont pas été pourvus au 1<sup>er</sup> tour sont concernés.
- o Pour assurer la continuité de l'action publique locale, les conseillers municipaux en exercice avant le premier tour voient leur mandat prorogé jusqu'au second tour voire au-delà, et les maires et maires adjoints continuent d'exercer leur fonction jusqu'au terme du processus électoral.
- o **Dernier tour ou nouvelle élection ?**
- o **Les élections municipales fin juin ou alors 27 septembre et 4 octobre 2020**
- o Le gouvernement est dans l'attente de l'avis du **Conseil scientifique** sur la faisabilité d'un deuxième tour des municipales en juin (devant être rendu avant le 23 mai) tel que le prévoit la loi votée le 23 mars.
- o Un **projet de loi**, transmis au **Conseil d'État**, prévoit qu'elles soient organisées dans les **4 800 communes n'ayant pas élu un conseil municipal au complet le 15 mars.**

### Elections sénatoriales

- o Prévues en septembre 2020 pour les 178 sénateurs de la série 2. elles ne peuvent se tenir que si le corps électoral composé à plus de 90% d'élus municipaux est au complet et donc au terme des élections municipales, c'est à dire au mieux en juin ou en octobre.
- o Certaines voix s'élèvent pour proposer un report d'un an de ces sénatoriales en septembre 2021 (ce qui supposerait le vote d'une loi organique). Mais se poserait alors le problème de la coexistence, au cours de la même année, de ces élections avec les échéances départementales et régionales prévues en mars prochain.

### Situation de l'Intercommunalité.

La mise en place des assemblées délibérantes des intercommunalités et de leurs exécutifs est liée à l'organisation du second tour des élections municipales. Même si une majorité de communes ne sont pas concernées par ce second tour, seule une minorité d'intercommunalités (12% environ) a vu la totalité des conseils municipaux de leurs communes-membres intégralement renouvelée dès le premier tour.

Du fait de l'importance économique et politique de ces intercommunalités il est essentiel de favoriser dans les meilleurs délais la mise en place de leurs instances

#### On distingue deux cas:

- Dans les intercommunalités dont les conseils municipaux de toutes leurs communes-membres ont été élus au complet dès le premier tour et donc leurs délégués communautaires élus ou désignés, **l'assemblée délibérante se réunit dans sa nouvelle composition au plus tard trois semaines après la date du décret** consacrant l'entrée en fonction des conseils municipaux au plus tard au mois de juin prochain.
- Pour les EPCI qui comptent parmi leurs membres des communes devant attendre le second tour pour la constitution de leur conseil municipal, (en l'occurrence plus de 80% des intercommunalités, dont les plus peuplées), **le nouveau conseil communautaire ne sera installé qu'à l'issue de ce second tour.**
- Dans la période transitoire, l'assemblée délibérante est constituée selon un dispositif complexe défini dans la loi d'urgence, mixant à la fois les conseillers communautaires élus ou désignés à l'issue du premier tour et des conseillers sortants dont le mandat est prorogé représentant les communes en attente du second tour.
- Le mandat du bureau sortant, président et vice-présidents est prorogé jusqu'à l'élection du nouveau conseil communautaire.
- Le Président de l'EPCI se voit d'ailleurs conférer un pouvoir renforcé puisqu'il dispose de l'ensemble des pouvoirs de l'assemblée communautaire qui pouvaient être délégués auparavant à l'exécutif.

# Covid-19 : un déconfinement adapté aux réalités des territoires

## Le grand retour du Préfet de département

### 1. Toutes les collectivités à la manœuvre pour la distribution de masques en lien avec les préfets :

- Une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques lavables pour que les **préfets** organisent, avec les **maires** et les **présidents des conseils départementaux**, la distribution de masques aux concitoyens les plus précaires, via les CCAS et les acteurs associatifs
- Les préfets disposeront d'une enveloppe locale pour soutenir, avec les départements et les régions, les plus petites collectivités.

### 2. Les régions et l'Etat, soutiens économiques des TPE

- Les **régions** et l'État mettent en place un appui aux TPE et aux travailleurs indépendants, au-delà des initiatives déjà prises par certaines branches ou organisations professionnelles.

### 3. Les départements renforcés sur leurs missions solidarité

- La Direction générale de la Santé et Santé publique France ont **publié une carte tenant compte de 3 critères départementaux: la circulation du virus, la capacité des services de réanimation, la capacité du système local à tester**. Cette carte sera mise à jour et publiée chaque soir jusqu'au 2 juin et permettra de valider de la capacité des départements rouges à ouvrir les parcs et jardins, à ouvrir les collèges
- **Au niveau de chaque département**, constitution de brigades chargées de remonter la liste des cas contacts, de les appeler, de les inviter à se faire tester en leur indiquant à quels endroits ils doivent se rendre,
- Il revient aux **préfets et aux collectivités territoriales** de définir, avec les acteurs associatifs, les professionnels de santé, les acteurs de la prise en charge à domicile, le plan d'accompagnement des personnes placées à l'isolement.

## Le rapport de Jean CASTEX sur le déconfinement : progressivité, vigilance et adaptabilité



Dans son rapport sur le déconfinement publié le 11 mai, Jean CASTEX – qui pilote le déconfinement – insiste sur « **le niveau élevé de vigilance** » qui doit être observé dans cette première étape du déconfinement. « *La possibilité d'une réversibilité des mesures doit ainsi toujours pouvoir être offerte et l'éventualité d'un reconfinement en urgence doit rester dans les esprits et être anticipée par les pouvoirs publics* », précise-t-il.

### Principaux éléments à retenir :

- La doctrine générale du déconfinement repose sur les acteurs de terrain, et **notamment le couple préfet-maire dans les territoires**
- **Les préfets de régions** assurent, en lien avec les **agences régionales de santé (ARS)** un rôle de pilotage régional des actions menées à l'échelle locale.
- **L'échelon départemental** doit être identifié – autour du préfet – **comme le pivot principal** de mise en œuvre de la stratégie nationale de déconfinement.
- Si les déplacements sont permis dans certaines conditions, « **les préfets pourront rétablir localement des limitations** » à tout moment.
- J. CASTEX suggère l'organisation d'une **consultation citoyenne sur le déconfinement**.
- Les entreprises et les administrations doivent encourir un recours massif au télétravail « *au moins jusqu'à la fin du mois de juin* »
- Le maintien des restrictions d'entrée aux frontières extérieures de l'espace européen est nécessaire pour éviter une nouvelle épidémie.
- Début juin, une 2<sup>e</sup> phase pourra s'ouvrir, en fonction de l'évolution de l'épidémie.

# Covid-19 : un déconfinement adapté aux réalités des territoires

## Le couple maire-préfet à la manœuvre pour déconfiner :

C'est le couple maire-préfet qui est à la manœuvre partout en France pour organiser le déconfinement. Comme l'a rappelé le Premier ministre Edouard PHILIPPE, un « travail intense » entre les Maires et les préfets, les maires et les sous-préfets va permettre de déterminer le dispositif précis de déconfinement.

« Sur tous les sujets liés au déconfinement, nous avons demandé que les préfets reprennent la main. On n'a pas besoin des agences régionales de santé (ARS) » (Caroline CAYEUX, maire (DVD) de Beauvais (Oise) et Présidente de Villes de France, Présidente de l'ANCT)

« Les préfets seront nos interlocuteurs plus efficaces dans le cadre d'une relation que je souhaite complice entre l'État et les élus locaux » (Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse, Président de France Urbaine)

## Anne HIDALGO



« Les masques et les tests, voilà nos priorités »

- Mise en place de quatorzaines dans les chambres d'hôtel pour les personnes positives au Covid 19
- Création d'axes provisoires pour les vélos au-dessus des lignes de métro pour les vélos
- Installation de distributeurs de masques dans les rues, sur les abribus, les kiosques...
- Cartographier les quartiers les plus à risques
- Multiplication des distributeurs de gel hydroalcoolique

## Gérard LARCHER



« La gestion doit être déconcentrée : les préfets doivent avoir autorité sur tous les services de l'Etat. Elle doit aussi être décentralisée. Sans les Régions, on ne sait pas relancer

l'économie, gérer les transports et les lycées. Sans les départements, on ne sait pas faire rentrer les enfants dans les collèges et, gérer le médico-social, et particulièrement nos aînés. Et, bien sûr, rien ne sera possible sans le travail de proximité des maires ». Ayons l'esprit « Territoires Unis ». Les territoires ne sont pas des supplétifs, ils sont des partenaires ». Gérard LARCHER dans une interview au [JDD](#).

## La concertation Etat/ collectivités clé de la réussite du déconfinement



Edouard Philippe @EPhilippePM · 29 avr.

C'est l'esprit du partenariat entre élus locaux et acteurs de terrain qui nous permettra de piloter finement la maîtrise de la circulation du virus. Les départements seront verts ou rouges, mais il y aura partout une discussion intense et confiante pour adapter les mesures.



113

176

616



## Pour lutter contre l'épidémie, les communes prennent des mesures parfois contestées :

### SCEAUX

Le maire de Sceaux (Philippe LAURENT) avait imposé début avril le port du masque à ses administrés. Néanmoins, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a suspendu cet arrêté. Le Conseil d'Etat a validé cette décision [jugant](#) que la responsabilité d'édicter les mesures revient à l'Etat.

### NICE

Le maire de Nice, Christian ESTROSI a annoncé que le port du masque sera obligatoire pour tous les habitants de plus de trois ans, sous peine de contravention. Cette mesure est entrée en vigueur depuis le 11 mai. Le maire a affirmé ne pas craindre que son arrêté soit contesté devant la justice administrative.

### SÈTE

La mairie de la commune de Sète avait mis en place un dispositif de contrôle des accès de la ville visant à empêcher l'arrivée de touristes. Toutefois, le préfet s'était rapidement opposé à cette décision et a forcé le maire à lever ce dispositif « pour des questions de légalité et de droit ».

# Propositions des associations d'élus sur le déconfinement

## Des associations d'élus satisfaites de la stratégie de déconfinement

Pour le président de Régions de France, « On est sorti de la cacophonie ». Pour l'association Villes de France « Le Premier ministre a repris les orientations qu'on avait développées ». Néanmoins, les élus locaux demandent des précisions sur les conditions du retour dans les établissements scolaires ainsi que sur la question de la responsabilité pénale des collectivités en tant qu'employeurs et en tant que structures accueillantes.

### Les propositions de Régions de France :



Les régions ont transmis au gouvernement leurs propositions pour la réouverture des commerces de deuxième nécessité (librairies, opticiens, coiffeurs, pressings, fleuristes, magasins de vêtements...) et pour le redémarrage du BTP. Elles souhaitent :

- La réouverture de tous les commerces dans le cadre de l'application stricte des mesures sanitaires, sauf opposition motivée du Préfet.
- Pour les hôtels, cafés et restaurants : la définition d'un « **référentiel sanitaire national** », laissant aux **Préfets un pouvoir d'appréciation et d'adaptation** sur la base des réalités locales, pour une réouverture progressive.
- Pour les sites touristiques : réouverture des parcs, jardins et châteaux sous réserve de **la définition au niveau local d'un « plan de reprise touristique »**, élaboré entre les collectivités locales et les Préfets.
- La mise en place dans chaque Région d'un « **comité de reprise du BTP** », piloté par le Préfet et la Région, et associant l'ensemble des acteurs de la chaîne pour identifier les chantiers prioritaires, les points de blocage, définir les protocoles de reprise et recenser les moyens nécessaires.

### Les départements s'inquiètent des conséquences sociales de la crise



« L'année prochaine, ça va être compliquée. L'une des ressources principales des départements sont les droits de mutation - ce que vous payez à

vos notaires quand vous achetez un appartement ou une maison - et ils vont diminuer considérablement. Le nombre de chômeurs va considérablement augmenter, beaucoup d'hommes et de femmes vont arriver au RSA, donc nous avons demandé au gouvernement de pouvoir retravailler avec l'Etat sur nos ressources financières pour pouvoir être dans la relance sans être handicapé par une absence de moyens » Dominique BUSSERAU, président de l'Assemblée des Départements de France.

### L'AMF publie sa contribution à la préparation du confinement :



Le 20 avril, l'AMF a remis ses « propositions pour le déconfinement », à Jean CASTEX, chargé par le gouvernement de préparer l'après-11 mai.

Selon l'association, trois conditions préalables sont nécessaires pour réussir le déconfinement :

- Le dispositif doit être cadré nationalement mais adaptable jusqu'à l'échelon le plus local.
- Les mesures doivent être territorialisées et progressives car la situation n'est pas la même sur tout le territoire.
- Il est indispensable que les maires soient tenus le plus en amont des décisions prises, afin de leur permettre de les traduire rapidement et de manière adaptée au niveau local.

Deux mesures à retenir :

- **Encourager les circuits locaux.**
- **Faciliter les chantiers de travaux pour les artisans et la production d'énergie** : mise en œuvre de plans permettant de faciliter la production locale d'énergie.

### La contribution de France Urbaine



Cette contribution est déclinée en huit thématiques : Culture / Développement économique / Education et petite enfance / Organisation du travail / Santé / Sport / Tourisme / Transports

Elle formule des propositions visant à élaborer une stratégie de déconfinement précise, opérationnelle, différenciée et adaptée aux réalités des territoires.

Les propositions en matière de développement économique :

- Différencier le soutien aux entreprises selon leur engagement en matière de protection de l'environnement et de l'emploi.
- Anticiper la fin des aides.
- Suivre les entreprises dans le temps et **adapter les dispositifs de soutien à l'évolution de leur situation dans le temps.**

# Covid - 19 Les plans de relance régionaux :

## Les Régions proposent un new deal industriel et environnemental

**Un volet de très court terme** : créer une relance par la demande. La première phase de relance s'appuiera sur des **projets concrets et matures** qui feront l'objet d'une contractualisation rapide entre l'État et les Régions. Cette contractualisation a vocation à se substituer aux actuels Contrats de plan État-Régions (CPER) en y intégrant des dimensions complémentaires (aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat et des bâtiments, revitalisation de l'activité touristique, associative et de l'économie sociale et solidaire).

Un volet de **moyen et long terme** : répondre à la crise de l'offre avec un « new deal industriel et environnemental ». Il serait irresponsable de penser un plan de relance qui ne préparerait pas le pays aux nouveaux enjeux que constituent les risques de pandémies ou les risques climatiques.

Il est donc indispensable de redéfinir une stratégie économique et environnementale qui soit la charpente d'une **nouvelle politique industrielle**. Cette stratégie devrait faire l'objet d'une planification et s'intégrer à contractualisation entre l'État et les Régions, dans le cadre de la prochaine génération de contrats de plan État-Régions (CPER).

La mise en œuvre de cette stratégie devrait s'appuyer sur des **processus et outils nouveaux, simples et efficaces**, pour disposer de moyens financiers massifs. Les principales recettes des Régions (**TVA et CVAE**) sont déjà fortement impactées par la crise. Et, les outils contractuels classiques ou les logiques d'appels à projets sont inadaptés pour apporter des réponses concrètes, rapides et efficaces.

### Exemple concret: les initiatives du GRAND-EST

SECTEURS	MESURES ADOPTÉES AU 30/04/2020
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Création d'un Prêt Rebond</b> à taux 0% en lien avec Bpifrance ;</li><li>• En lien avec la Banque des Territoires, les Conseils départementaux et les EPCI du Grand-Est, <b>création d'un fonds « Résistance »</b> (44 millions d'euros) ;</li><li>• La Région a aussi annoncé un <b>« pacte de relocalisation »</b> pour toutes les entreprises qui souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement en région, en France, ou en Europe plutôt qu'en Asie et ainsi réduire leur dépendance vis-à-vis de fournisseurs asiatiques (<a href="#">Les Échos</a>, 07.04.2020).</li></ul> <p>Nouvelles mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création de la plateforme <a href="#">Plus Forts Grand-Est</a> qui recense les solutions innovantes pour surmonter la crise du Covid-19 ;</li><li>• Création d'une <a href="#">plateforme</a> régionale pour répondre aux besoins des entreprises (gels hydroalcooliques, masques, etc.)</li><li>• Création d'une application mobile pour géolocaliser les producteurs du Grand-Est ;</li><li>• Création d'une Société d'Économie Mixte Locale (SEML), « <a href="#">Dynamise</a> », pour l'achat de matériels destinés à répondre à la crise sanitaire, en encourageant et privilégiant la production locale de solutions et de matériels.</li></ul>
Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintien de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (7 M€).</li></ul>

### L'AMRF présente un plan « post-crise » et des propositions pour « réduire les inégalités devant les crises environnementales, sanitaires et sociales » :



« Il importe de hiérarchiser certaines mesures de la vie quotidienne pour changer la vie des habitants sur la santé, la mobilité et le tourisme » (extrait du communiqué de presse de l'AMRF, 20.04.20).

Les principales propositions :

- Face au défi de la relance, s'appuyer sur les communes et les EPCI
- **Redonner aux communes une autonomie dans l'utilisation des crédits d'intervention** (par exemple, une part de la CVAE) pour en faire un point fondamental de la relance au plan local
- Utiliser le périmètre communal pour que l'aide financière aille à ceux qui en ont vraiment besoin
- Valoriser et optimiser la différenciation entre les actions des communes
- S'appuyer sur la connaissance des maires pour améliorer l'efficacité des aides à la relance des entreprises
- Abonder un fonds spécifique pour le financement de la rénovation énergétique des bâtiments publics
- **Autoriser les communes à signer des Contrats de transition écologique**
- Étendre le programme Cœur de Villes à un programme Cœur de villages
- Se donner les moyens de démultiplier les projets comme la télémédecine

### Les aides aux entreprises :

De nombreuses régions ont adopté des mesures de gestion de crise afin de renforcer et compléter le fonds de solidarité national mis en place par l'Etat. Pour cela, les 13 régions métropolitaines ont proposé un [plan de relance économique](#) centré principalement autour de 3 thématiques : la sortie de crise via le développement économique et la compétitivité (trésorerie des entreprises, plans sectoriels de relance, relocalisation), la formation professionnelle et l'agriculture.



Carole Delga @CaroleDelga · Apr 10

Notre engagement pour un nouveau pacte entre producteurs, commerçants & citoyens fait plus que jamais ses preuves. Notre plateforme alimentation crée des habitudes de consommation durable en circuits courts !  
[@Occitanie](#) [#LaRégionDesSolutions](#) [@LaDepeche82](#)



Jean ROTTNER @JeanROTTNER · Apr 9

C'est l'ensemble des partenaires régionaux qui se mettent au service des entreprises pour les aider dans la crise que nous traversons. Avec [@Prefet67](#) nous coordonnons et animons cette dynamique



Lors de la séance des questions au gouvernement du 21 avril, Jacqueline GOURAULT, a assuré que « **L'Etat n'a jamais abandonné les collectivités qui connaissent des difficultés financières, il ne les abandonnera pas aujourd'hui** ».

La ministre a aussi indiqué que le gouvernement travaillerait « en lien étroit » avec la mission confiée à Jean-René CAZENEUVE pour « **construire une réponse efficace et partagée aux difficultés des collectivités territoriales** », en soulignant que l'impact de la crise serait « très variable » selon les territoires.

Par ailleurs, lors d'une audition, le mardi 5 mai, elle a confirmé, que sur la question des recettes fiscales locales des collectivités, « **des réflexions sont en cours sur l'avenir des impôts de production** », sans que les impôts locaux se soient supprimés : « La CVAE, la CFE sont des ressources importantes pour les collectivités, ces impôts ne sont pas aussi nocifs qu'on le dit pour la compétitivité de notre pays, et la relance économique ne pourra se faire sans les collectivités. Il faut donc être prudent sur l'idée de faire baisser leurs recettes ». La **contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) pourrait toutefois être supprimée** : « car elle renchérit le coût de la production » et « ne concerne pas les collectivités ».

## Finances locales : vers une remise en cause du « Pacte de Cahors » ?

Dans le cadre de l'audition par la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, le 16 avril, les présidents des trois grandes associations d'élus locaux - Association des Maires de France, Assemblée des Départements de France et Régions de France **ont exprimé leur inquiétude pour l'avenir des finances locales ainsi que leur doute dans la capacité du secteur public local à participer à un plan de relance.**

François BAROIN, président de l'AMF, a estimé que la crise sanitaire pourrait entraîner une perte de recettes des collectivités territoriales "proche de 10 milliards d'euros" et s'est dit « inquiet » sur la baisse du versement mobilité. Les départements devraient être les collectivités les plus affectées.

Le président de l'Assemblée des Départements de France, **Dominique BUSSEAU a appelé « à revenir sur la réforme de la fiscalité locale votée fin 2019 ».** Enfin, Renaud MUSELIER, président de Régions de France estime que la perte de recette des régions pour l'année 2020 devrait s'établir "vraisemblablement à 1 milliard d'euros", et anticipe une perte de 3 à 4 milliards d'euros en 2021, en raison du reflux de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). **Il appelle les pouvoirs publics à « revoir entièrement la réforme de la fiscalité locale.** François BAROIN a évoqué la piste d'une "nationalisation de la dette Covid des collectivités territoriales par l'État". Il a aussi suggéré la réactivation du remboursement anticipé de la TVA au profit des collectivités locales et l'assouplissement du code des marchés publics.

## Les élus locaux mettent en garde contre une évolution de la fiscalité locale

Dans un [communiqué](#) commun publié le 6 mai, Régions de France, l'ADF, l'AMF, France urbaine, l'AdCF, l'APVF, Villes de France et l'AMRF demandent « en vue de leur compensation, un **dispositif d'évaluation partagé** » des dépenses exceptionnelles et les pertes de recettes en lien avec la crise sanitaire. Par ailleurs, les représentants des élus demandent « **l'abandon définitif de la remise en cause des impôts économiques locaux et que cessent les déclarations fragilisant la fiscalité économique locale** », en référence à l'arbitrage prochain sur les « impôts de production ».

De son côté, Territoire unis (AMF, Régions de France et Départements de France) et la délégation aux collectivités territoriales du Sénat avaient adressé fin avril au gouvernement une série de 12 propositions parmi lesquelles se trouve la « nationalisation de la dette Covid-19 des collectivités territoriales par l'État » (voir ci-dessus). Une proposition qui ne fait pas consensus chez les autres associations et qui n'a donc pas été intégrée au communiqué du 6 mai.

### Les demandes de Philippe VARIN, Président de France Industrie, dans le cadre du Plan de relance (interview dans le Figaro, le 24 avril 2020) :



« **Tout le monde devra jouer un rôle dans le plan de relance : État, entreprises, partenaires sociaux, régions, Union européenne. Nous y travaillons dans nos 18 filières.** »

« **Il faut une approche globale, qui prenne en compte tous les paramètres: le besoin de sécurité et de protection pour les Français, le maintien de la cohésion sociale, la nécessité d'assurer la souveraineté du pays dans des domaines où les pénuries sont insupportables, ainsi que les enjeux environnementaux.** »

« **Les questions de compétitivité demeurent, sur les impôts de production (...) mais il faut aller au-delà et bâtir un véritable plan de renaissance industrielle.** »

« **Notre modèle productif est à réinventer, il ne pourra pas être aussi libéral et court-termiste qu'avant la crise. Il faut du temps long, pour des investissements massifs pour lesquels le rôle de l'État sera primordial.** »

### Jean-René CAZENEUVE



**En charge d'une mission sur l'impact de la crise sur les finances locales**

La ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT, a annoncé, le 21 avril, que le Premier ministre avait confié au député **Jean-René CAZENEUVE** (REM - Gers), président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale, une mission « **d'évaluation de l'impact de la crise sur les finances locales** ».

# Débats sur les compétences :

## Projet de loi 3D : où en est-on ?

Le projet de loi « *décentralisation, différenciation et déconcentration* », dit 3D, attendu pour l'automne 2020 est aujourd'hui en suspens. Toutefois, de nombreux sénateurs de la délégation aux collectivités territoriales refusent que le texte soit abandonné. Le sénateur Philippe PEMEZEC (LR Hauts-de-Seine), a indiqué **qu'il souhaitait que la loi 3D « soit accrochée à l'agenda parlementaire, pour revoir les compétences ».**

Le sénateur Hervé GILLE (SR – Gironde) et la sénatrice Sonia de la PROVÔTE (UC – Calvados) ont fait des déclarations allant dans le même sens. De plus, les présidents d'associations de collectivités les ont rejoints sur cette demande. Dominique BUSSEREAU considère que la loi devra être **« beaucoup plus décentralisatrice ».** Au cours de son audition au Sénat, le président de l'Association des Maires de France (AMF), François BAROIN, a déclaré **« sur la base de ce qui se passe actuellement devant les yeux de tous les Français, il n'y a pas d'autre choix que d'avoir une immense ambition d'une troisième voie de décentralisation ».**

## Les départements veulent récupérer la compétence économique pour aider leurs entreprises :

Dans le contexte de la crise du Covid-19, l'Assemblée des départements, présidée par Dominique BUSSEREAU, **demande au Premier ministre de « revoir la loi Notre de 2015, qui empêche les départements d'agir » en faveur des entreprises.** En effet, par cette loi, la compétence économique a été presque exclusivement confiée aux régions.

Ainsi, le département de la Vendée a décidé de contourner ce principe en créant un fonds d'aide d'urgence pour les entreprises en difficulté. Néanmoins, le préfet lui a demandé par courrier le retrait de cette décision, ce à quoi les élus départementaux ont répliqué par le vote d'une motion contre la décision préfectorale. Il semblerait toutefois que le Gouvernement soit disposé à ce que les départements abondent le fonds de solidarité nationale.

## Hervé MARSEILLE :

### Pour une nouvelle étape de décentralisation



*« Il faut impérativement desserrer l'étouffement et redonner vite plus de latitude à nos collectivités qui savent agir au plus près du terrain avec une connaissance fine et une capacité de mobilisation très forte. Avant la crise, il était prévu un **projet de loi dit 3D pour une nouvelle étape de la décentralisation : ce projet est plus que jamais d'actualité** et il doit être discuté préalablement, car nous nous méfions de la technostructure prompte à renforcer l'Etat ».*

*« Les Parlementaires sont de plus en plus tenus à l'écart de la vie locale à laquelle ils ne participent plus que périphérieusement. Pour autant, une avancée pourrait être de permettre au moins le cumul de certaines fonctions aux parlementaires (adjoint au maire, vice-président de département, de région, de société d'économie mixte ou d'office HLM etc.) pour qu'ils puissent participer exécutivement à l'action locale ».*

## Solidarité : Des présidents de département socialistes demandent l'instauration d'un revenu de base :

Face à la crise économique déclenchée par l'épidémie de coronavirus, 19 présidents de département ont publié une [tribune](#), le 12 avril, appelant **à l'instauration d'un « revenu de base ».** Ils estiment que cette solution devrait **« amortir le choc social qui risque de faire basculer nombre de nos concitoyens dans la précarité ».** Ils souhaitent pouvoir **« expérimenter cette solution et en évaluer les bénéfices escomptés ».**

**Le revenu de base serait mis en place « sans contrepartie, mais avec un accompagnement renforcé »** pour limiter le non-recours aux droits, à partir de 18 ans, dégressif en fonction des revenus et **« d'un montant égal au seuil de pauvreté ».** Les signataires soulignent que cette solution est observée en ce moment avec attention **« dans toute l'Europe, en Espagne, en Allemagne ou au Royaume-Uni ».**

Pour rappel, les départements sont aujourd'hui en charge du versement du RSA ainsi que de l'accompagnement des bénéficiaires.

## La crise sanitaire renforce la volonté de relocalisation :

Envisagée depuis quelques années déjà comme une opportunité pour les entreprises, **la relocalisation s'impose désormais comme une piste pour sécuriser les chaînes de valeur dans l'industrie. Un domaine particulièrement** mis à mal par l'épidémie de Covid-19.

Dans les régions, en Occitanie et dans le [Grand Est](#) notamment, des projets se mettent en place pour soutenir les entreprises. Partout en France, pouvoirs publics et entreprises creusent la piste de la relocalisation pour sortir de la crise qui paralyse bon nombre de secteurs industriels.



« Nous voyons bien, dans un certain nombre de secteurs, la nécessité de réfléchir à une réorganisation des chaînes de valeur, à une relocalisation d'un certain nombre d'activités stratégiques » (Bruno le MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances).

## Des collectivités préparent le monde d'après

La ville de Reims s'illustre en annonçant la mise en place, **d'une plateforme de consultation citoyenne pour co-construire la ville de l'après confinement**. Les habitants sont invités à y partager leurs idées qui seront ensuite soumises au vote. L'objectif de cette plateforme baptisée « *Inventons le Reims d'après* » est de recueillir les idées autour de cinq thématiques comme la santé, l'économie ou le bien être. Les idées validées par les habitants seront ensuite proposées « *aux personnes les plus compétentes sur le sujet* ».



« S'il y a bien un enseignement à tirer de cette crise, c'est que la situation locale n'est pas le problème de cette crise, mais au contraire la réponse, la solution ». Arnaud ROBINET, maire de Reims.

## Nomination :



**Lucile JOSSE**, jusqu'alors secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, rejoint le cabinet de Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Elle sera en charge du suivi de l'exécution des réformes en tant que conseillère aménagement du territoire. Elle remplace Juliette PART, en poste depuis octobre 2018, et nommée en avril dernier, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie.

## Débats et réflexions

### La France des possibles : Jean DUMONTEIL fait l'éloge des maires

JEAN DUMONTEIL

LA FRANCE  
DES  
POSSIBLES

Dans son ouvrage **La France des possibles, ces maires qui inventent et innovent**, préfacé par l'académicien Erik ORSENNA, Jean DUMONTEIL, journaliste-expert du secteur public local, propose un tour de France à la rencontre des élus afin de mettre en valeur leurs capacités à « réparer et à innover, à inventer des solutions inédites pour qu'on vive mieux, dans leur commune, pour que les habitants soient pleinement citoyens ».

*C'est l'objectif de cet ouvrage, soit le contraire de la politique des petites phrases, des jeux d'appareils partisans, des idéologies assassines* ». L'auteur évoque la smart city coréenne, l'agriculture urbaine à Boston ou la gouvernance collaborative de Curitiba au Brésil, mais surtout – car c'est l'objet du livre – de multiples initiatives municipales ou intercommunales françaises, franciliennes notamment.



### Les Collectivités territoriales, de Bernard POUJADE



Dans leur manuel **Les Collectivités territoriales**, Bernard POUJADE et Xavier CABANNES proposent 75 fiches reprenant l'essentiel des connaissances à maîtriser sur les collectivités territoriales afin de préparer les concours de la fonction publique de catégories A et B. Les fiches reprennent notamment les règles applicables aux

collectivités ainsi que les dernières réformes, étayées par la jurisprudence la plus récente.

Bernard POUJADE est le fils de **Robert POUJADE**, ancien maire de Dijon, qui s'est éteint le 8 avril dernier. Un hommage unanime a été rendu à ce « maire-bâtitseur » qui fut également le premier ministre de l'Environnement de la Ve République.

## Un nouvel espace de réflexion et d'action : METAHODOS – Les Entretiens de la Méthode :



Février 2020 un groupe de personnes issues de tous horizons (différents think tank, courants de pensées, partis divers, citoyens...) s'est forgé une conviction : Il est indispensable de revivifier notre démocratie et de réformer notre vie publique en développant la liberté, la co-construction, l'efficacité. Notre démocratie – maison vide ? – dispose des énergies pour se réinventer. Cette démarche a été initié par Thierry-Yves LIDOLFF qui a fait une longue carrière dans l'administration territoriale.

« Et c'est fort d'un vivre ensemble refondé que notre pays pourra se forger une vision renouvelée. Le premier conditionne le second. Et c'est sur ce premier objectif que nous appelons la méthode – le vivre ensemble et un pacte social refondé – que METAHODOS a l'ambition d'œuvrer. Sans nouvelle démocratie, sans nouvelle action publique il sera difficile de construire une vision nouvelle. »

**METAHODOS** - Les Entretiens de la Méthode - a élaboré un plan d'actions et un appel à contributions. [Le site : metahodos.fr](http://www.metahodos.fr).